



**Madame Jacqueline Gourault,
Ministre de la Cohésion des territoires et
des Relations avec les collectivités
territoriales**

**Monsieur Franck Riester,
Ministre de la culture**

Paris, le jeudi 19 décembre 2019



Communiqué de presse

Les 12 lauréats de l'appel à projets « Réinventer le patrimoine » ont été sélectionnés

Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et Franck RIESTER, ministre de la Culture, annonçaient au château de Fontainebleau, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine le 21 septembre dernier, le lancement de la mission « Réinventer le patrimoine », confiée par le Premier Ministre à Philippe AUGIER, maire de Deauville. Cette mission a pour objectif de mettre en valeur le patrimoine touristique français à travers un appel à projets national ayant pour ambition de réhabiliter et transformer des sites à valeur patrimoniale ou architecturale en projets hôteliers, culturels, évènementiels ou tiers-lieux.

Le jury*, réuni à Matignon vendredi 13 décembre, a sélectionné les douze lauréats qui seront accompagnés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, la Banque des Territoires et Atout France dans leur mise en œuvre courant 2020.

Parmi les 96 dossiers déposés, les 12 projets lauréats sont :

- La Place Ducale de Charleville-Mézières (Ardennes)
- Le Fort Saint-Nicolas de Marseille (Bouches-du-Rhône)
- La Briqueterie de la Grève-sur-Mignon (Charente-Maritime)
- Le Couvent de la Visitation du Puy-en-Velay (Haute-Loire)
- La Citadelle de Givet à Charlemont (Ardennes)
- Le Familistère de Guise (Aisne)
- Le Château de Courtanvaux (Sarthe)
- La Ferme Nord de Zuydcoote (Nord)
- Le Domaine de Pontigny (Yonne)
- Le Centre Hospitalier Gérard Marchant de Toulouse (Haute-Garonne)
- Le Parc de Wesserling (Haut-Rhin)
- Le Château de L'Isle Briand (Maine-et-Loire)

Les lauréats de cet appel à projets « Réinventer le patrimoine » seront réunis par les ministres en début d'année 2020.

« Réinventer le Patrimoine » s'appuie sur un fonds d'ingénierie destiné à accompagner les lauréats dans la définition de leurs projets d'investissement et à en accélérer la concrétisation, en facilitant notamment les partenariats privés en matière d'exploitation et d'investissement.

Le pilotage technique de ce fonds, annoncé par le Comité Interministériel au Tourisme le 17 mai dernier, est assuré par le ministère chargé de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, le ministère de la Culture, ainsi que l'Agence Nationale de la cohésion des territoires, la Banque des Territoires et Atout France sous le parrainage de Philippe AUGIER, maire de Deauville.

Les 12 projets sélectionnés feront l'objet d'une expérimentation pendant l'année 2020 dont l'objectif est d'accompagner les porteurs dans les procédures préalables à l'aboutissement des projets d'investissement : faisabilité technique, programmation des animations et services, consolidation du modèle juridique et financier, optimisation de la gouvernance et pilotage de projet. L'expérimentation prévoit également de mettre en relation très en amont les porteurs de projet publics avec des opérateurs exploitants et investisseurs privés, internationaux, nationaux et locaux.

Ce fonds, cofinancé par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et la Banque des Territoires, a vocation à accompagner la transformation de patrimoine laissé vacant vers une seconde vie et à contribuer au rayonnement de tous les territoires. Il s'inscrit pleinement dans le cadre de l'action de l'Agence nationale de la cohésion des territoires en matière d'accompagnement en ingénierie notamment en faveur des territoires ruraux et de la Banque des Territoires pour renforcer l'attractivité des territoires.

Au-delà de la vocation touristique des projets (services d'hébergement et de restauration, offre de loisirs et événementielle), l'expérimentation mettra l'accent sur l'animation et la cohésion territoriales de proximité que devront mettre en place les sites retenus, dès la phase de travaux, notamment, à travers une offre culturelle de qualité et des usages de type « tiers-lieux ».

Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, souligne « l'importance de cet appel à projets pour les collectivités territoriales qui souhaitent réhabiliter et transformer leur patrimoine dans un but touristique ou culturel. Cet appel à projets s'inscrit pleinement dans le cadre de l'action de l'Agence nationale de la cohésion des territoires à savoir accompagner les territoires, et notamment les territoires ruraux, en ingénierie pour leur permettre de concrétiser leurs projets ».

Franck RIESTER, ministre de la Culture indique « J'ai la conviction que la valorisation du patrimoine peut être un formidable levier de développement pour les territoires - le ministère de la Culture sera pleinement engagé au service des 12 lauréats que je félicite chaleureusement ».

() Membres du jury*

- *Philippe Augier, maire de Deauville et président du jury.*
- *Delphine Aboulker, directrice adjointe de l'Ecole de Chaillot.*
- *Nicolas Combes, directeur général adjoint de la Saline royale d'Arc-et-Senans*
- *Guillaume Fonquernie, directeur général de Lov Hotel Collection.*
- *Sophie Huberson, déléguée générale du Syndicat National des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (SNELAC).*

- *Frédéric Jousset, directeur général de Webhelp, président de Beaux-Arts Magazine et membre du Conseil d'Administration du Musée du Louvre.*
- *Alexia Noyon, directrice de la Chartreuse de Neuville.*
- *Yolaine Proult, déléguée générale de France Tiers-Lieux*
- *Saadia Tamelikecht, architecte des Bâtiments de France de Seine-Saint-Denis et conservatrice de la Basilique de Saint-Denis.*

A propos de l'Agence Nationale pour la cohésion des territoires

Voulue par le président de la République, l'Agence nationale de la cohésion des territoires a été créée par la loi du 22 juillet 2019 et sera mise en place le 1er janvier 2020. Née de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires, d'Epareca et de l'Agence du numérique, elle marque une transformation profonde de l'action de l'Etat, désormais plus en lien avec les collectivités territoriales pour :

- concrétiser les projets de territoires, en facilitant l'accès des collectivités locales aux ressources nécessaires pour concrétiser leurs projets (ingénierie technique et financière, partenariats, subventions) ;
- s'adapter au plus près des besoins, en prenant en compte les différences entre les territoires et adapte son action à leurs besoins ;
- faire face aux nouveaux défis (transitions numérique, écologique, démographique), en développant des programmes d'appui innovants pour répondre, en lien avec les élus, aux nouveaux enjeux et renforcer la cohésion des territoires.

A propos d'Atout France

Atout France, l'Agence de développement touristique de la France, est chargée de renforcer le positionnement de la destination France à l'international. Elle accompagne ainsi les territoires dans leur stratégie de développement et favorise le montage de projets d'investissements afin d'accroître l'attractivité internationale et la qualité des offres. Atout France met également à disposition de ses 1 300 partenaires publics et privés des outils de compréhension de la demande touristique et leur propose des actions marketing et de promotion autour des marques mondiales de destinations. Enfin, l'Agence est en charge de missions réglementaires (classements des hébergements, immatriculations, labels,) concourant à la compétitivité du tourisme français. Atout France développe ses missions à l'international grâce à un réseau de 32 bureaux répartis dans 29 pays.

www.atout-france.fr – www.france.fr |  [@atout_france](https://twitter.com/atout_france)

A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr |  [@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)

Service presse de Mme Jacqueline Gourault : 01 44 49 89 06

Service presse de M. Franck Riester : 01 40 15 74 50

Service presse Atout France : stephanie.cadet@atout-france.fr – 01 42 96 70 75

Service presse Banque des Territoires Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts : marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr – 01 58 50 31 36